

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.

Madame Christelle Saez est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, **par 29 voix pour et 1 abstention**, du compte rendu du Conseil Municipal 15 novembre 2021, l'ordre du jour est examiné.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L2122 DU CGCT)

- Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du programme d'aide à la restauration et à la numérisation du patrimoine archivistique. Cette demande de subvention porte sur un budget prévisionnel de 3994,56€.
- Décision concernant le droit de préemption urbain du bien situé 9028 rue de l'étincelle et champ de lauche cadastré AC numéros 139 et 140 d'une surface totale de 1 013m² au prix de 5000€.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'ELABORATION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 ENTRE LES COMMUNES D'AULNAT, DE GERZAT ET LA CAF DU PUY-DE-DOME

Afin de développer la politique d'accueil des jeunes enfants, la commune avait signé le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) avec la CAF qui doit être remplacé par un dispositif global intitulé Convention Territoriale Globale. Ce nouveau dispositif vise à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche de projet à l'échelle supracommunale dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. La convention regroupera sur un même document les champs suivants : petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, l'accès au droit.

Les actions communes Aulnat/Gerzat pour 2022-2026 couvriront plus spécifiquement les thèmes d'interventions suivants : la politique de la parentalité, l'accompagnement de la jeunesse (12-25 ans) et l'inclusion numérique.

Le Conseil Municipal a décidé, **par 26 voix pour et 4 voix contre** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG), et tout avenant, entre la commune d'Aulnat, la commune de Gerzat, et la CAF du Puy-de-Dôme, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026
- de s'engager à élaborer et signer une convention territoriale ayant pour signataires la commune d'Aulnat, la commune de Gerzat et la CAF du Puy-de-Dôme avant le 30 juin 2022.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF ET D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SOLAIRE DOME

Le Conseil Municipal a décidé, **par 27 voix pour et 3 abstentions** :

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'implantation de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Clermont Auvergne Métropole exercera le rôle de coordonnateur ;
- d'approuver l'adhésion de la commune de Gerzat audit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels (Etat, Région, Département...) et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïques.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'AUTORISATION DES DROITS DES SOLS

Le Conseil Municipal, **par 28 voix pour et 2 abstentions**, a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec Clermont Auvergne Métropole qui fixe les modalités de la mutualisation.

- **SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC CLERMONT AUVERGNE METROPOLE – PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE**

L'agglomération Clermontoise a été identifiée par arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2012 comme « Territoire à Risque Inondation important » (TRI), avec plus de 34 000 personnes et 40 000 emplois situés en zone inondable pour une crue centennale. En application de la directive « inondation » Clermont Auvergne Métropole a élaboré avec les parties prenantes (Etat, communes, associations...) une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI), comprenant un diagnostic du territoire et un plan d'actions de prévision, prévention et protection contre les crues.

Cette stratégie est mise en œuvre via un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention, comprenant un plan d'action pour la période 2018-2021. Parmi ces actions figurent l'élaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). La convention formalise les modalités de mise à disposition des moyens humains et matériels de la Métropole au bénéfice des communes.

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver le principe d'adhésion au PICS ainsi que les termes de la convention type de mise en œuvre du PICS au bénéfice des communes.

- **DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2019 ET 2020 – RAPPORTS ANNUELS D'EMPLOI**

Le Conseil Municipal a pris acte des deux rapports annuels d'emploi qui font ressortir des dépenses à hauteur de 956 924,86 € en 2019 et 1 224 885,90 € en 2020.

- **DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

Pour faire suite aux besoins intervenus au cours de l'année 2021, le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, les modifications de crédits en fonctionnement pour 1 500€ et en investissement pour - 60 570€.

- **INFORMATION MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des marchés qu'il a signé dans le cadre de la délégation que lui a consenti le Conseil Municipal. Le montant total des marchés est de **545 819,17 €**.

- **ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – PASSAGE AUX 1607H ANNUELLES**

L'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail. La durée du temps de travail doit être harmonisée à 1 607 heures pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité** :

- . La suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1 607 heures,
- . L'adoption des durées hebdomadaires et du nombre de jours de RTT généré par service,
- . L'adoption des modalités de prise en compte de la journée de solidarité.

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – PEC**

Dans le cadre du renforcement du service culturel et afin de permettre la continuité du service public, le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, la création d'un poste de Régisseur technique dans le cadre du Parcours Emploi Compétences pour une durée de 9 mois.

- **RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – PEC**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de renouveler le poste d'adjoint technique au service restauration de la Mairie dans le cadre du Parcours Emploi Compétences pour une durée de 6 mois.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

➤ **CREATION DE POSTE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet afin de pérenniser l'emploi d'un agent employé au service multi-accueil « Le Magicabou ».

➤ **TRANSFORMATION D'UN POSTE : PERENNISATION**

Suite à un départ en retraite et afin de pérenniser le poste d'un agent contractuel au service Restauration Municipale, le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet.

➤ **TRANSFORMATION DE POSTE : CONCOURS**

Suite à la réussite, par deux agents du Service Municipal Enfance Jeunesse, du concours d'animateur de 2ème classe, le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.
- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet.

- **DENOMINATION D'UN LIEU**

La route « Ancienne route de Cébazat » n'a jamais été officiellement nommée. Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de la nommer « Ancienne route de Cébazat ».

- **DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2022 :**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, au titre de l'année 2022, une dérogation d'ouverture exceptionnelle lors des 5 dimanches suivant :

- Dimanche 26 juin
- Dimanche 27 novembre
- Dimanche 4 décembre
- Dimanche 11 décembre
- Dimanche 18 décembre